

Plan pour les foyers de soins 2018-2023

Le nombre total de Néo-Brunswickois âgés de 75 ans et plus devrait presque doubler d'ici 15 ans. Cette situation entraînera une hausse de la demande de tous les types de services de soins de longue durée dans la province.

Selon des données de 2017, la population du Nouveau-Brunswick affiche la plus forte proportion d'aînés de toutes les provinces. Cette croissance est attribuable à une combinaison de facteurs : l'entrée de la génération du baby-boom dans la population des personnes âgées, le taux de natalité en baisse, l'exode des jeunes et une espérance de vie plus longue. On s'attend à ce que cette tendance se maintienne. Selon Statistique Canada, au cours des 20 prochaines années, la population de la province vieillira plus vite que celle du reste du Canada.

La mise en œuvre du Plan pour les foyers de soins 2018-2023 met en évidence la grande importance que le Ministère accorde aux besoins des aînés. Le ministère du Développement social tient à suivre en continu l'état de ses infrastructures afin de s'assurer que la répartition des foyers de soins et des lits pour les personnes atteintes de troubles de la mémoire tient compte du vieillissement de la population durant la période visée par ce plan, de même que pendant la mise en œuvre des plans à venir.

Les travaux liés à la mise en œuvre de la stratégie D'abord chez soi, de la Stratégie sur le vieillissement et d'autres initiatives rattachées au mieux-être se poursuivent. Ces stratégies ont l'objectif commun de mettre en place des services de soutien supplémentaires pour que les aînés puissent demeurer chez eux et dans leur communauté le plus longtemps possible. Elles tiennent compte des besoins en matière de soins et de lits dans les établissements. Le Nouveau-Brunswick doit continuer d'investir dans les foyers de soins, de façon que nous soyons en mesure de prendre soin de nos aînés au moment où les soins seront requis et de la manière appropriée.

Le gouvernement est déterminé à améliorer l'expérience du vieillissement au Nouveau-Brunswick pour les aînés, leur famille et les personnes soignantes. Les personnes âgées ont aidé à bâtir notre province et elles continuent à jouer un rôle actif dans leur collectivité, jour après jour. Faire en sorte que les aînés demeurent actifs, en santé, heureux et engagés est une des grandes priorités de votre gouvernement. Bien que le vieillissement de la population pose des défis, il présente aussi des possibilités.

Le Nouveau-Brunswick a l'occasion de devenir un chef de file en matière de soins aux aînés au Canada. Outre sa Stratégie sur le vieillissement, qui est exhaustive et pluriannuelle, le Nouveau-Brunswick a établi des partenariats clés avec des intervenants du secteur des soins aux aînés et des chercheurs partout au pays afin d'élaborer des pratiques exemplaires et des outils visant à préserver la santé des aînés plus longtemps.

Le processus d'élaboration du plan

Le Plan pour les foyers de soins 2018-2023 se veut le prolongement du Plan de rénovation et de remplacement des foyers de soins 2011-2016. Le plan 2018-2023 a été élaboré à partir d'une évaluation exhaustive des éléments suivants :

1. une analyse des projections démographiques;
2. une évaluation de l'état des foyers de soins actuels;
3. un examen des normes de conception des nouveaux foyers de soins.

Le plan 2018-2023 vise avant tout à répondre à la nécessité d'augmenter le nombre de lits. De plus, le plan mise sur le développement continu du modèle de soins pour personnes atteintes de troubles de la mémoire qui a été mis en œuvre dans le précédent plan.

Analyse démographique

L'examen des projections démographiques a été mené dans le but d'estimer le nombre de nouveaux lits en foyers de soins dont nous aurons besoin pour répondre aux besoins des personnes âgées de la province, au cours des prochaines années.

Selon des données de recensement de Statistique Canada et des modèles de projection démographique allant de 2016 à 2031, on a élaboré un modèle de projection des futurs besoins de lits dans les foyers de soins de la province. Le modèle a tenu compte des facteurs suivants :

- le niveau de service actuel et le niveau de service souhaité dans les foyers de soins; l'évaluation a été menée de concert avec les efforts déployés par la province en vue d'offrir plus de services de soutien aux aînés pour qu'ils demeurent chez eux et dans leur communauté le plus longtemps possible;
- les variations régionales, y compris la population prévue, la langue de service au public et le niveau de service actuel;
- la liste d'attente actuelle pour une place dans un foyer de soins et les tendances en matière d'occupation.

Évaluation de l'état des établissements

L'évaluation de l'état des établissements comprenait un examen de l'état des lieux physiques, des dimensions des chambres, des mesures de sécurité des personnes et des pratiques en matière d'entretien dans 43 des plus vieux foyers de soins du Nouveau-Brunswick. L'évaluation avait pour objet de fournir de l'information à l'appui des recommandations visant le remplacement des infrastructures vieillissantes ou la modernisation des installations de manière à prolonger la durée de vie des bâtiments. L'évaluation permet donc de diriger les ressources vers les installations qui ont le plus besoin d'être mises à niveau ou d'être remplacées.

De toute évidence, des progrès ont été enregistrés ces huit dernières années à bien des égards, ce qui se reflète dans les notes relatives à l'état des installations obtenues par chacun des établissements.

Une enquête sur les capacités fonctionnelles a également été réalisée en collaboration avec les foyers de soins. L'information recueillie, de même que les résultats de l'évaluation de l'état des foyers de soins, sert à déterminer quels foyers affichent des lacunes fonctionnelles importantes qui devront faire l'objet d'un autre examen.

Examen des normes de conception

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure et le ministère du Développement social ont réalisé un examen des normes de conception des foyers de soins dans le but d'optimiser les coûts, d'assurer la conformité au code actuel, de maintenir un environnement de première qualité pour les résidents et le personnel, de voir à la durabilité des bâtiments et de cerner des gains d'efficacité en matière de fonctionnement.

Les normes de conception ont évolué sans cesse durant la mise en œuvre du plan 2011-2016. Une évaluation après emménagement a été menée auprès des foyers en activité récemment construits. Par suite de cette évaluation, de légères modifications ont été apportées aux normes de conception des foyers de soins. À l'instar de toutes les normes, celles-ci seront continuellement bonifiées, revues et peaufinées afin de tenir compte des pratiques exemplaires et des commentaires reçus.

Résultats

Un processus d'évaluation global prend en compte toutes ces considérations et constitue la base du Plan pour les Foyers de soins 2018-2023 tel que décrit dans le tableau 1.

TABLEAU 1 : Plan pour les foyers de soins 2018-2023

Phase	Échéancier estimé	Nouveaux lits			
		Région	Foyer de soins	Troubles de la mémoire	Foyer de soins (ajouts)
1	Appel d'offres en 2018 Achèvement en 2021-2022	1 Sud-est	60	78	
		2 Saint John, Kings et Charlotte	60	18	
		3 Fredericton et Vallée	60	54	16
		4 Edmundston et Grand-Sault		18	2
		6 Chaleur			1
		7 Grand Miramichi		36	
		8 Péninsule acadienne		27	
2	Appel d'offres en 2018-2019 Achèvement en 2021-2022	1 Sud-est	60		
		2 Saint John, Kings et Charlotte		36	
		3 Fredericton et Vallée	60		
		5 Restigouche		36	
		6 Chaleur	60	18	
		8 Péninsule acadienne	60		
3	Appel d'offres en 2019-2020 Achèvement en 2022-2023	1 Sud-est	60	12	
		2 Saint John, Kings et Charlotte		56	
		3 Fredericton et Vallée	60	18	
		7 Grand Miramichi	60		
TOTAL			600	407	19

Nouveaux lits : Le Plan pour les foyers de soins 2018-2023 a comme principal objectif d'ajouter de nouveaux lits dans le système afin de satisfaire à la demande croissante associée au vieillissement de la population et de gérer les coûts et les défis découlant d'un nombre insoutenable de patients qui ont besoin d'un autre niveau de soins, mais qui sont hospitalisés en attendant une place.

Pendant la période visée par le nouveau plan quinquennal, un total de 1 026 nouveaux lits seront ajoutés. Ces 1 026 nouveaux lits seront répartis comme ceci : 619 nouveaux lits dans des foyers de soins et 407 nouveaux lits pour les personnes atteintes de troubles de la mémoire.

Lits pour les personnes atteintes de troubles de la mémoire : Alors que le nombre d'aînés continue de croître, il en va de même pour le nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de troubles de démence connexes. Ces personnes requièrent une supervision et une assistance afin de répondre à leurs besoins de soins personnels, mais elles n'ont pas nécessairement besoin de soins infirmiers en permanence. Le cadre plus tranquille et individualisé d'un établissement spécialisé offrant des lits pour les clients souffrant de la maladie d'Alzheimer et d'autres formes de démence conviendrait mieux à leurs besoins.

La décision d'ajouter 407 lits pour les personnes atteintes de troubles de la mémoire dans l'ensemble de la province s'est appuyée sur une analyse des données tirées du portrait démographique, des listes d'attente et de l'évaluation des diverses régions. Le tableau 1 présente la répartition de ces lits pour les personnes atteintes de troubles de la mémoire.

Autres initiatives

Ce plan est axé sur les nouveaux lits et sur les remplacements. Cependant, le Ministère entreprendra un certain nombre d'initiatives afin de mieux soutenir le secteur des aînés au Nouveau-Brunswick, dont les suivantes :

- continuer à travailler avec les partenaires à l'échelle du continuum de soins afin de déterminer si les lits existants peuvent être utilisés pour répondre à d'autres besoins en matière de soins.
- continuer à travailler avec les parties prenantes pour résoudre les problèmes de recrutement et de rétention dans le secteur.
- continuer à mettre sur pied des initiatives visant à appuyer une transition du modèle de soins en foyer vers un modèle qui serait davantage axé sur la santé, le vieillissement actif et les soins à domicile et dans la collectivité, et qui serait intégré à l'ensemble des secteurs et des services. Ces initiatives reposent sur des approches novatrices pour soutenir les aînés qui vivent chez eux et qui continuent de faire partie intégrante de leur collectivité.
- explorer le rôle élargi des infirmières praticiennes et envisager l'élaboration d'un programme de formation destiné aux membres du personnel qui comprendrait l'intervention du milieu gérontologique.